

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	49	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Absents excusés :	14	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Pouvoirs :	14	septembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à MME Bernadette RESCHE  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE  
MME Marine NÈGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC  
M. Marc POUUNET donne pouvoir à MME Martine GUIBERT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **30 SEP. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **30 SEP. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : ZA DE LA VOREILLE À VABRES - RÉTROCESSION FONCIERE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

**Vu** la zone d'activité intercommunale de la Voreille à Vabres à vocation de pôle bois et le projet de développement de la scierie du Milieu, du groupe FORESTERRA, installée sur cette zone d'activité depuis 2007 ;

**Vu** l'accompagnement de Saint-Flour Communauté dans les projets de développement de cette entreprise, formalisé par protocole d'accord n°1 en date du 15 décembre 2024 relatif aux engagements de Saint-Flour Communauté et de la scierie du Milieu ;

**Considérant** que la scierie du Milieu a revu son projet de développement sur l'emprise actuelle de la zone d'activités de la Voreille, ne nécessitant pas à ce stade d'extension de la zone d'activités ;

**Considérant** que les démarches engagées par Saint-Flour Communauté de prescription de révision allégée n°1 du PLUi, conformément à la délibération n°2024-223 du Conseil communautaire en date du 12 novembre 2024, ne sont plus nécessaires et ne seront pas poursuivies ;

**Rappelant** que les dépenses engagées par Saint-Flour Communauté pour mener à bien cette opération notamment les recours aux bureaux d'études spécialisés, sont refacturées à la SAS Scierie du Milieu, à l'exclusion des frais liés à l'évolution des documents d'urbanisme conformément au protocole d'accord n°1 ;

**Vu** la demande de l'entreprise d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à Saint-Flour Communauté : parcelles cadastrées section E n° 560 (38 m<sup>2</sup>), E n°561 (356 m<sup>2</sup>), E n°562 (359 m<sup>2</sup>), E n°565 (4598 m<sup>2</sup>), E n°567 (2157 m<sup>2</sup>), E n°569 (829 m<sup>2</sup>), une partie de la parcelle cadastrée E n°568 (3108 m<sup>2</sup>) soit une emprise totale de 11 445 m<sup>2</sup> ;

**Précisant** que ces parcelles ont fait l'objet de bornage par un géomètre expert ;

**Considérant** qu'en soutien à ce projet, Saint-Flour Communauté propose la cession de ces parcelles à l'Euro symbolique ;

**Précisant** que les frais relatifs à cette cession (arpentage, frais d'acte...) seront à la charge de l'acquéreur ;

**Vu** l'avis de France domaines en date du 19 août 2025, annexé à la délibération, estimant ces parcelles au prix de 26 000 € ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 26 juin 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE DE CEDER les parcelles cadastrées section E n°560, E n°561, E n°562, E n°565, E n°567, E n°569, une partie de la parcelle cadastrée E n° 568 (3108 m<sup>2</sup>) sur la zone d'activité de la Voreille à Vabres, soit une emprise totale de 11 445 m<sup>2</sup>, à la SCI LA VAUREILLES, ou au profit de toute autre société qui se substituerait, à l'Euro symbolique ;**

**DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;**

**AUTORISE Madame le Président à signer l'acte notarié qui constatera cette cession et tout document utile à l'aboutissement de ces démarches.**

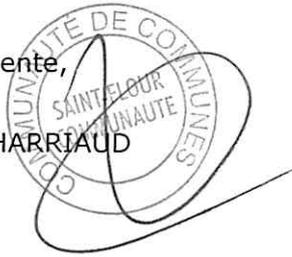
Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250925-DELIB2025-177-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a long horizontal tail extending to the right.